







## **COMMUNIQUE**RPN Prime exceptionnelle du 19 février.

Le 19 février 2019, s'est tenue à l'UCANSS, une Réunion Paritaire de Négociation sur l'attribution d'une prime exceptionnelle pour le personnel de la Sécurité sociale.

Pour l'UCANSS, négocier se résume à relayer l'arbitrage du Ministère pour le déblocage d'une enveloppe maximale de 10 Millions d'euros et l'arbitrage du Comex quant aux modalités d'attribution au personnel :

- ✓ La prime est réservée aux seuls agents dont le coefficient développé est inférieur ou égal à 259 points (coefficient de base + points d'expérience + points de compétence) soit 1 876 € bruts.
- ✓ Un montant forfaitaire de 257 € bruts (proratisable pour les temps partiels).

Que reste-t-il à négocier ? Rien ! Pour preuve, l'UCANSS transmet aux organisations syndicales, dès cette séance, son projet d'accord rédigé.

Près de 80 % des personnels de la Sécurité sociale sont exclus du dispositif et seulement 37 % des CDD-CDI de niveaux 1 à 4 en bénéficieront.

L'UCANSS demande donc aux organisations syndicales de cautionner un dispositif qui exclut plus des 3/4 des salariés de la Sécurité sociale alors que la revendication portée par l'intersyndicale était l'attribution d'une prime pour tous.

Face à l'unanimité des organisations syndicales pour rejeter un projet aussi consternant, l'employeur, qui cherche un signataire, annonce une RMPP 2019 desserrée, sans pour autant produire de chiffre, laissant miroiter que le reste du personnel trouverait son compte à travers les mesures individuelles et la future classification.

Enfumage ! Le plus d'aujourd'hui sera le moins de demain. Avec une RMPP dorénavant pluriannuelle, ce qui sera donné aujourd'hui le sera par anticipation.

Personne ne doit être dupe, l'enveloppe de 12 Millions d'euros arrachée au Ministère par la mobilisation du personnel notamment lors des grèves du 18 décembre et 29 janvier, provient sans doute des excédents budgétaires remontés aux caisses nationales par les organismes locaux.

Le personnel ne peut pas se contenter de miettes !!!

De l'argent, il y en a : les excédents budgétaires et les provisions non exécutées de l'intéressement pourraient servir une prime plus importante pour tous.

Le rapport de force doit s'intensifier. Profitons de la prochaine négociation sur la classification programmée le 19 mars 2019, pour se mobiliser de nouveau, être en grève et rejoindre les manifestations qui seront organisées par l'interprofessionnel CGT, FO, Solidaires, UNEF, UNL et UNLSD, sur tout le territoire, pour gagner sur nos revendications :

- ✓ L'attribution d'une prime générale pour l'ensemble du personnel
- ✓ L'augmentation significative de la valeur du point et Salaire Minimum Professionnel Garanti à 2 000 euros bruts ;
- ✓ L'arrêt des suppressions de postes et le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI;
- ✓ La mise en place d'une classification qui permette un véritable déroulement de carrière avec la reconnaissance des compétences, des qualifications et des diplômes ;
- ✓ Le respect et le maintien de toutes les dispositions de la Convention Collective Nationale.

Paris, le 21 février 2019

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Un communiqué d'appel sera publié prochainement